

INFO - RPA

Volume 1 — 30 Janvier 2023

15 h

MÉDICATION RPA

Dans une optique de bienveillance, nous désirons vous faire un rappel en lien avec certaines situations observées dans les dernières semaines.

Lorsqu'un résident de votre RPA revient de l'hôpital ou d'un rendez-vous avec son médecin et que celui-ci a une nouvelle prescription, il est important d'envoyer celle-ci à la pharmacie communautaire dans les plus brefs délais afin que le traitement de la médication soit débuté rapidement. Ceci permettra d'éviter les erreurs et/ou les omissions de la médication et augmentera la qualité/sécurité des soins de vos résidents.

Le CIUSSS travaille de son côté afin d'améliorer ses processus, dont l'implantation de la règle de soins nationale pour faciliter la collaboration entre les RPA et les intervenants du CIUSSS, ce qui permettra d'améliorer la sécurité et la qualité des soins donnés.

Merci beaucoup de votre collaboration habituelle !!

Direction des soins infirmiers

CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean